Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 35 (1955)

Heft: 11

Artikel: Conversation autour d'une table ronde : la France doit-elle poursuivre son effort de libération?

Autor: Numis / Cout / Tisserand

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888170

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

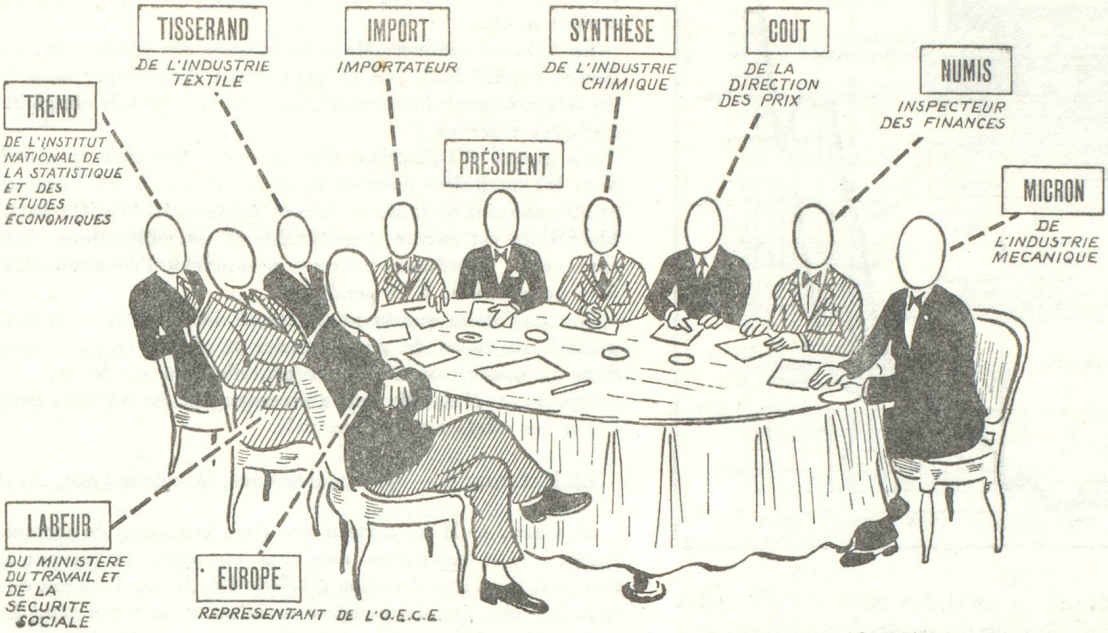

CONVERSATION AUTOUR D'UNE TABLE RONDE

LA FRANCE DOIT-ELLE POURSUIVRE SON EFFORT DE LIBÉRATION ?

Le Président. — Nous nous sommes réunis aujourd'hui, Messieurs, pour examiner la situation de la France dans le mouvement actuel de libération des échanges commerciaux. Il nous importe de déterminer s'il lui est possible de poursuivre l'effort qu'elle avait amorcé il y a quelque temps et d'examiner quelles sont les raisons qui motiveraient cet effort, ou qui, au contraire, s'y opposeraient.

> **La France est le pays le plus protectionniste d'Europe occidentale... La concurrence extérieure véritable se trouve limitée à un nombre extrêmement faible de secteurs.**
>
> (Robert Marjolin, ancien secr. gén. de l'OECE. *Paris-Presse*, 26 juillet 1955.)

Il me semble intéressant, Messieurs, de prendre cette déclaration comme point de départ de notre discussion et d'examiner pour commencer si la France est capable financièrement, à l'heure actuelle, de pratiquer une politique plus libérale en matière de commerce extérieur. Qu'en pensez-vous, Monsieur Numis ?

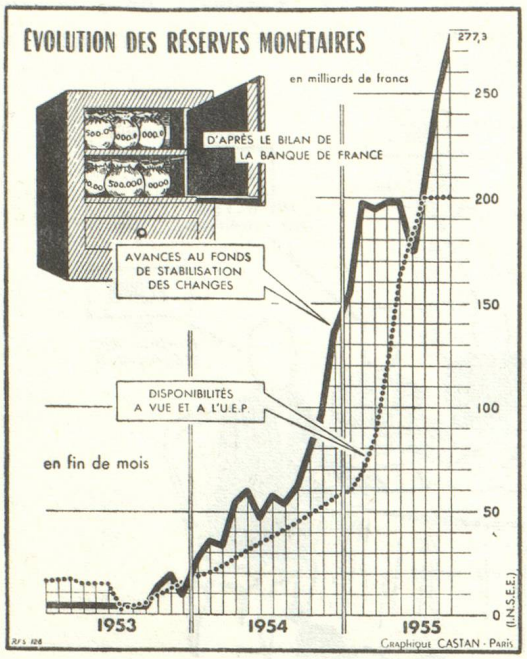

Pour obtenir le total des réserves officielles françaises d'or et de devises, il faut ajouter au montant de 477,3 milliards de francs d'avoirs en devises (enregistrés, dans le bilan de l'institut d'émission, sous deux postes : « Disponibilités à vue à l'étranger et à l'U. E. P. » et « avances au Fonds de stabilisation des changes ») l'encaisse-or de la Banque de France, de 201,3 milliards de francs, ainsi que l'avoir propre du Fonds de stabilisation, évalué à plus de 100 milliards de francs. Le total s'élève ainsi à environ 800 milliards de francs ou 2,3 milliards de dollars, ce qui représente une nouvelle augmentation de 35 % en six mois.

NOMBRE D'ENTREPRISES COTONNIÈRES FERMÉES DE JANVIER 1954 A SEPTEMBRE 1955

Centres de production	Filatures	Tissages
Nord	4	37
Ouest	8	15
Est	4	35
Alsace	7	18
Belfort	1	6
Autres régions	1	14
	25	125

M. Numis. — Les réserves monétaires sont largement reconstituées puisque d'après une déclaration récente de M. Baumgartner, gouverneur de la Banque de France (1), sans atteindre les niveaux records de 1930 et 1936, elles sont aujourd'hui supérieures à ce qu'elles étaient en 1914.

La balance commerciale et la balance des paiements se sont améliorées depuis deux ans et permettent d'envisager sans inquiétude un accroissement d'importations. Toutefois, je suis obligé de formuler quelques réserves :

La guerre d'Indochine s'est à peine terminée que des troubles dans les territoires nord-africains inquiètent à nouveau notre pays et lui imposent de lourdes charges financières. D'autre part, le déficit budgétaire est encore considérable et nos obligations s'acccroissent sans cesse. L'inflation menace à nouveau l'économie française et doit nous inciter à la prudence.

J'estime donc que la poursuite de la libération des échanges est possible du point de vue financier et qu'elle est même souhaitable dans la mesure où elle peut contribuer à rendre notre économie compétitive. Mais elle doit s'accompagner de mesures propres à lui éviter les effets nocifs éventuels.

Le Président. — Que pensez-vous, Monsieur Coût, de ces effets?

M. Cout. — Il est certain que dans beaucoup de secteurs les prix français sont supérieurs aux prix étrangers et placent l'industrie française dans une situation d'infériorité. Je suis heureux de constater toutefois que depuis quelques mois cette disparité tend à diminuer et qu'elle est même presque toujours compensée, dans les opérations avec l'étranger, par l'aide à l'exportation et les droits et taxes à l'importation.

> **Pour la France, on ne saurait contester une remarquable stabilité des prix, au cours des trois dernières années. Au contraire, il est apparu chez nos voisins européens et même aux U. S. A. une évolution, au reste modérée, des prix dans le sens de la hausse.**
>
> **Il y a donc une amélioration relative de notre situation, due en grande partie à la politique d'« expansion dans la stabilité » que poursuivent les Gouvernements français avec continuité depuis plusieurs années.**
>
> (Pierre Abelin, *La Vie française* du 7 octobre 1955.)

M. Tisserand. — Ce qui n'empêche pas des centaines d'entreprises textiles, dans toutes les régions de France, de déposer leur bilan! Nous perdons les marchés en Indochine, la baisse des pouvoirs d'achat en Afrique noire nous est funeste, nous sommes de plus en plus confinés au marché national et l'on veut nous le prendre en faveur des pays voisins. La production est pour nous une question de vie ou de mort. L'expérience de 1951 a eu, du moins, le mérite de nous éclairer sur ce point.

M. Europe. — La crise textile est mondiale et tient à des facteurs étrangers aux problèmes qui nous occupent. Au surplus, songez que l'importation ne représente pas 2 % de la production dans l'industrie des tissus de coton et qu'à l'époque des plus fortes importations, en 1951, elle en représentait 7,9 % seulement. Enfin, lorsqu'on parle des effets de la libération des importations françaises de textiles, décrétée le 26 août 1950, il ne faut pas oublier que la crise textile de 1951 est bien postérieure et qu'elle est due non pas à la libération mais aux « importations de choc » réalisées en suspension des droits de douane et à l'inflation galopante que nous avons connue à partir du mois de septembre 1951.

(1) Conférence prononcée le 3 novembre 1955 à l'Université des Annales, à Paris.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous que nous examinions maintenant quels sont les facteurs de disparité entre les prix français et les prix étrangers?

M. TREND. — Tous les éléments du prix de revient interviennent pour leur part dans cette disparité : les salaires et les charges sociales, le coût des matières premières et de l'équipement, de l'énergie, du crédit, le poids des impôts, l'équipement, la concentration des entreprises, le rendement de la main-d'œuvre, etc. En somme, c'est une question de productivité, celle-ci étant comprise dans son acception la plus large : « les synthèses des meilleurs rendements par rapport à l'homme, à la machine et à l'économie des matières premières (1) », au moindre prix de revient.

M. MICRON. — Nous sommes tués par les impôts. La France entretient à grands frais, dans l'intérêt de l'Europe tout entière, ce qu'on appelait avant la guerre un « Empire colonial ». Ces frais pèsent sur le budget, sur la fiscalité et par conséquent sur les prix de revient.

M. NUMIS. — Sans doute, mais le Comité Boissard n'a-t-il pas déclaré : « La diversité des charges fiscales constitue également un facteur de disparité des prix, mais celui-ci est moins important qu'on ne le pense généralement. » En effet, les producteurs britanniques acquittent la purchase tax au taux de 50 %; l'Italie a une fiscalité plus forte que la nôtre. Quant à l'Allemagne, si la fiscalité indirecte y est beaucoup moins poussée qu'en France, les impôts directs y sont plus lourds, si bien que la charge totale peut être considérée comme à peu près équivalente.

M. SYNTHÈSE. — Et les charges sociales! Pouvez-vous me citer un seul pays où la politique sociale de l'État impose des charges aussi lourdes aux entreprises?

M. LABEUR. — Certainement. En Italie, les charges sociales représentent 60 % des salaires. En Grande-Bretagne, la sécurité sociale est aussi généreuse qu'en France; elle est prise en charge par l'État et financée par l'impôt.

Mais surtout, lorsqu'on compare les frais de main-d'œuvre dans différents pays, il est indispensable de considérer les salaires et les charges sociales comme un tout et de calculer leur incidence globale sur le prix de revient. La Communauté européenne du charbon et de l'acier vient de publier les résultats d'une enquête sur les revenus réels des mineurs et des ouvriers de la sidérurgie dans les six pays de la Communauté, plus la Sarre, qui révèlent des différences peu importantes entre les revenus des ouvriers de ces différents pays. On peut en déduire, semble-t-il, que les charges des entreprises sont, elles aussi, plus proches qu'on ne l'imagine souvent.

Je suis persuadé, pour ma part, que la différence est aussi grande, sinon plus, entre la charge de la main-d'œuvre dans deux entreprises françaises, dont l'une est située dans la région parisienne et l'autre dans le département de la Mayenne, par exemple, qu'entre une entreprise située en Lorraine et sa concurrente dans la Ruhr.

M. TREND. — L'Institut national de la statistique et des études économiques a publié récemment une étude comparative des salaires et des charges sociales en France et à l'étranger. On constate que la situation de la France s'est grandement améliorée à cet égard au cours des dernières années. Alors qu'en 1950 l'heure de travail coûtait 70 % de plus en Suisse qu'en France, en 1955, la différence n'était plus que de 4 %. D'après nos estimations, l'heure de travail coûte en France 9 % de plus qu'en Grande-Bretagne, 10 % de plus qu'en Belgique, 15 % de plus qu'en Allemagne, 33 % de plus qu'en Italie et 59 % de plus qu'aux Pays-Bas.

(1) Bulletin d'information du Bureau politique du Comte de Paris, n° 64, 25 avril 1954.

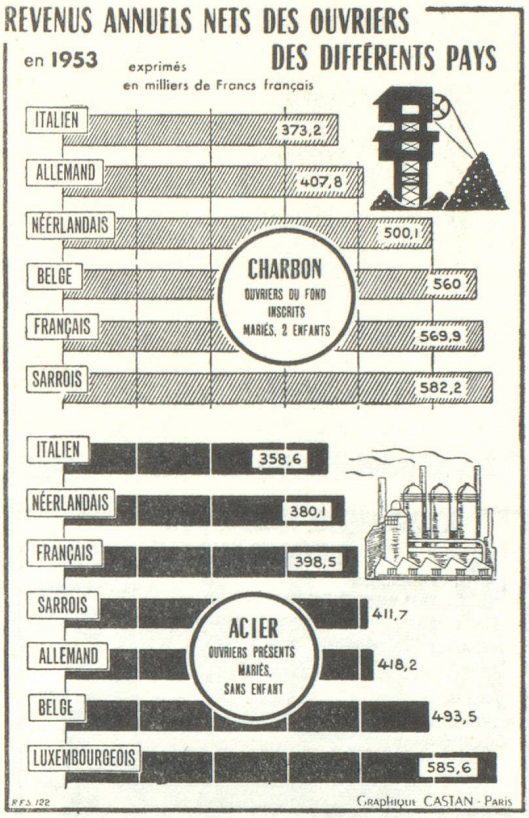

Rapport de la « Commission Nathan », créée par arrêté du 6-1-54 pour l'étude des disparités entre les prix français et étrangers.

COUT DE L'HEURE DE TRAVAIL EN DIVERS PAYS A DIFFÉRENTES ÉPOQUES

	États-Unis	Suède	Suisse	France	Grande-Bretagne	Belgique	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Décembre 1949	490	150	170	100	124	129	110	106	84
Décembre 1950	463	138	148	100	110	121	107	96	80
Décembre 1951	364	126	113	100	90	99	79	90	63
Octobre 1952	361	137	111	100	92	95	88	76	62
Octobre 1953	366	137	110	100	93	93	90	70	62
Fin 1954 (estimation)	355	130	104	100	92	91	87	75	63

Enquête de l'I. N. S. E. du 5 mai 1955.

M. Tisserand. — Il est un autre élément qui pèse lourdement sur nos prix de revient, c'est l'égalité entre les salaires masculins et féminins. La France est, sauf erreur, le seul pays qui applique la convention internationale n° 100 votée à Genève le 29 juin 1951, qui prévoit, à travail égal, l'égalité des rémunérations masculines et féminines.

M. Labeur. — Avec le Guatemala et la Yougoslavie. Mais l'égalité ne peut pas être totale entre les salaires masculins et féminins. Les statistiques font apparaître en France un écart moyen de 17 % entre les gains horaires masculins et féminins. Il est vrai que cet écart est plus important dans les pays qui nous entourent. Il est de 19 % en Italie, de 35 % en Suisse, de 39 % en Allemagne, de 40 % en Grande-Bretagne. Je dois toutefois vous rappeler que le Comité Boissard a relevé « la faible incidence de ce facteur sur le prix de revient global des produits cotonniers ».

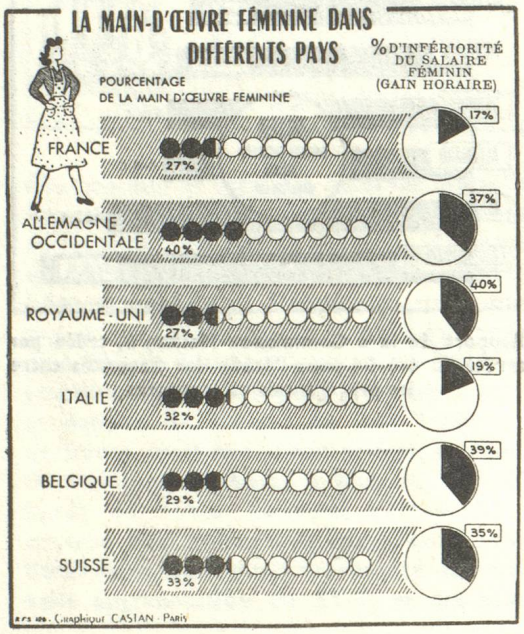

Rapport du 27-10-54 de la Chambre de commerce de Paris.

Le Président. — N'est-il pas périlleux, Messieurs, de vouloir traduire en formules et en chiffres tous les éléments qui entrent dans l'établissement d'un prix de revient? On néglige alors tout l'aspect psychologique du problème, les impondérables qui suffisent souvent à renverser les conclusions des mathématiciens. Chacun sait que le contingent provoque la demande. C'est pourquoi on a parfois vu la libération suivie d'une réduction des importations.

M. Micron. — Pour ma part, je préfère m'en tenir aux chiffres. Ce qui vient d'être dit montre bien que les conditions de production des industries françaises et étrangères diffèrent profondément et qu'une harmonisation de leurs charges est indispensable avant de songer à aller plus avant dans la libération des échanges.

M. Europe. — Sans doute est-il souhaitable de parvenir en Europe à des conditions de production aussi uniformes que possible. Mais vous me permettrez de citer la conclusion de la conférence qu'avait prononcée M. Marcel Dreyfus, président de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, le 3 décembre 1954, devant les membres de la Chambre de commerce suisse en France :

> **Il est absolument utopique de considérer le commerce international comme un combat qui ne doit être déclenché qu'à partir du moment où tous les partenaires ont des chances égales. S'il est vrai que la France souffre en ce moment de certains handicaps, il n'est pas niable que d'autres pays auraient également des raisons de faire valoir quelques-unes de leurs infériorités. Il y a, entre les nations, comme entre les individus, des inégalités qui sont irréductibles. Elles tiennent à la nature humaine, à la géographie, à l'histoire, à bien d'autres causes. Chaque nation doit donc, pour ce qui la concerne, accomplir les efforts nécessaires pour compenser — d'une façon ou d'une autre — ces différences afin de jouer franchement son jeu dans la compétition générale. La France est une assez grande nation pour adopter dans ce domaine une politique qui soit à sa mesure.**
>
> (Marcel Dreyfus, *REFS, Décembre 1954, supplément bleu, p. 1.*)

J'ajouterai que l'égalisation des conditions de production n'est pas souhaitable parce qu'elle ne peut se faire qu'au niveau le plus bas. C'est la règle du plus petit commun dénominateur.

M. Import. — Voyez l'exemple de la Suisse : aucun pays n'est plus mal placé qu'elle pour ses prix de revient : elle importe presque toutes ses matières premières et ses combustibles, une grande partie de ses denrées alimentaires, qui lui parviennent grevées de frais de transports considérables; son industrie est dispersée à l'extrême; ses charges de main-d'œuvre sont supérieures aux charges françaises; et, chose que l'on oublie souvent, ses ouvriers passent chaque année trois semaines au service militaire aux frais de l'entreprise, en plus de leurs congés payés; ses cadres y consacrent souvent plusieurs mois par année.

Malgré tous ces facteurs défavorables, ses prix sont compétitifs et ses positions se maintiennent sur les marchés internationaux. Et si cela n'était pas le cas, que diriez-vous d'une proposition suisse tendant à imposer à tous les pays d'Europe des obligations militaires semblables aux siennes? C'est pourtant une suggestion analogue que font certains milieux français lorsqu'ils voudraient, par exemple, que l'on généralisât la semaine de quarante heures.

> **La fameuse « harmonisation des charges sociales et fiscales » que l'on attend (du ciel ?) pour remettre le commerce extérieur de la France sur pied, et sans laquelle, paraît-il, nous ne pouvons sérieusement libérer nos importations, servira-t-elle encore longtemps de paravent à l'attentisme ?**
>
> (Pierre Drouin, *Le Monde*, 7 novembre 1954.)

M. Synthèse. — La Suisse n'a pas souffert de la guerre depuis cent ans; elle a abordé la période actuelle d'après-guerre avec un outillage et des moyens de production intacts.

M. Import. — C'est exact, mais l'Allemagne n'a-t-elle pas, malgré la guerre, des prix de revient concurrentiels?

M. Micron. — L'industrie allemande veut reconquérir à tout prix les marchés internationaux. Pour cela, elle est prête à tous les sacrifices et se rattrape sur le marché intérieur.

M. Trend. — Méfions-nous, Messieurs, de ce maudit complexe d'infériorité, qui saisit trop souvent les industriels français, et même européens, en face de la production allemande. La France a su doter son industrie sidérurgique des équipements les plus modernes, qui la rendent entièrement compétitive au sein de la C. E. C. A. Elle possède un des réseaux de chemins de fer les plus parfaits d'Europe. Son industrie électronique est souvent citée en exemple. Ses pneumatiques sont les moins chers d'Europe, tout en étant d'une qualité irréprochable et ses nouvelles créations, la Citroën DS 19, ne placent-elles pas l'industrie automobile française à la tête du progrès?

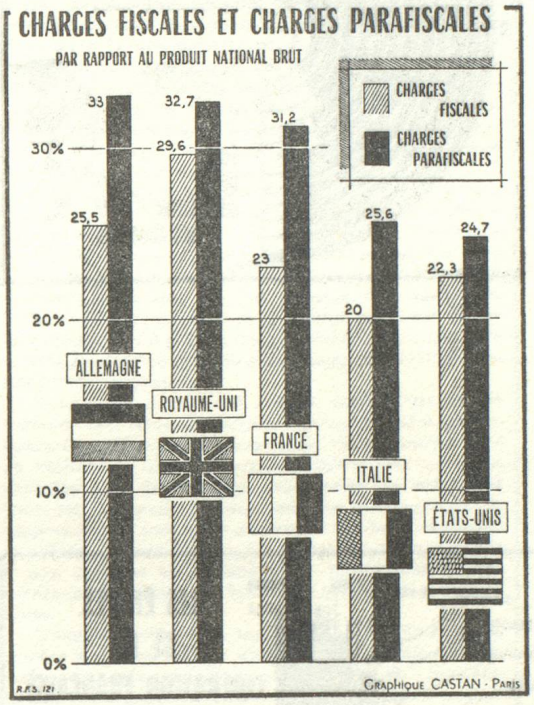

Enquête de la C. E. C. A. sur le taux d'équivalence de pouvoir d'achat dans les pays de la communauté, août-septembre 1955.

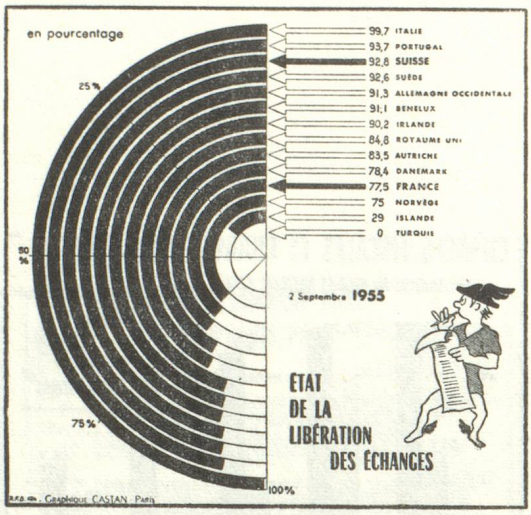

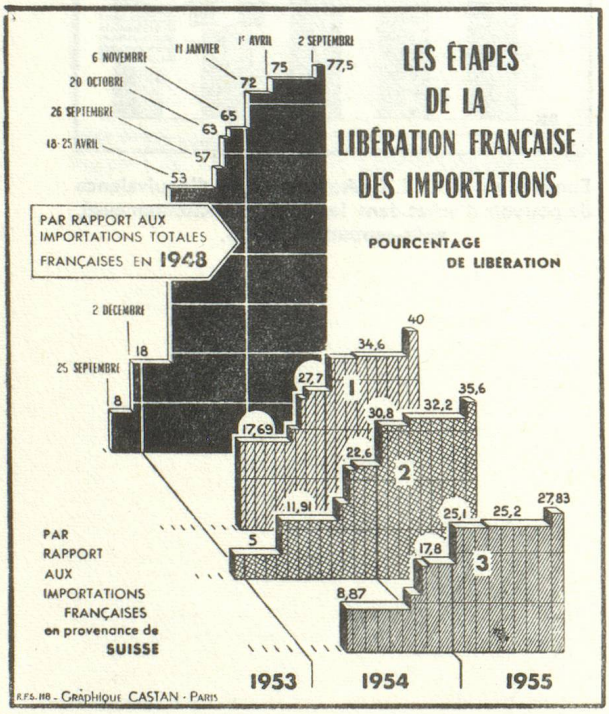

Années de référence pour les importations françaises en provenance de Suisse : 1 : 1948.
2 : 1951.
3 : 1953.

Le Président. — Je ne crois pas trahir votre pensée, Messieurs, en résumant votre discussion sur les obstacles à la libération française des importations de la façon suivante :

La situation de l'industrie française comporte certes des faiblesses, mais elles ne sont ni aussi graves ni aussi permanentes qu'on l'imagine souvent et elles sont compensées par des avantages réels. La pire de ces faiblesses est, à mon sens, de céder à ce que M. Mendès-France a nommé « les sirènes de l'immobilisme »; pour lutter contre cette fâcheuse tendance à conserver des structures, des objectifs et des méthodes périmés, le plus sûr remède est la concurrence. C'est pourquoi je pense que la libération n'est pas à craindre, mais à souhaiter.

> **Favoriser l'importation est encore le meilleur moyen d'ouvrir des débouchés à l'exportation.**
>
> (Déclaration faite le 27 janvier 1955, devant le CEGOS, par M. Rochereau, président de la Commission des affaires économiques du Sénat.)

M. Europe. — N'oublions pas, d'ailleurs, que la France bénéficie largement de la libération à laquelle ont procédé les autres pays membres de l'O. E. C. E., qui ont presque tous atteint ou dépassé le taux de 90 %, et « ont continué à la faire bénéficier de tous les avantages de la libération, alors qu'elle ne leur en accordait aucun (1).»

Ne serait-ce donc que par esprit de solidarité, la France se doit de remplir toutes ses obligations vis-à-vis de l'O. E. C. E., du moment que ses finances extérieures le lui permettent.

M. Import. — Tant que subsistera la taxe spéciale de compensation dite « temporaire », on ne pourra parler d'une véritable libération des importations françaises. Je lis dans un rapport officiel de la Chambre de commerce de Paris : « Les produits libérés ayant été jusqu'à présent choisis, dans l'ensemble, parmi les plus compétitifs, l'influence de la taxe s'est fait sentir au point de bloquer complètement l'entrée en France de certains d'entre eux (2). » Dans bien d'autres cas, les producteurs et les acheteurs ont compté sur le caractère temporaire de cette taxe et ont préféré vendre sans bénéfice ou même à perte plutôt que de perdre le marché; la situation devient intenable pour eux.

M. Numis. — La taxe ne pourra être supprimée que le jour où le franc retrouvera sa valeur réelle. D'ici là, il importe que le gouvernement poursuive sa politique d'amortissement progressif et ne laisse subsister cette taxe que sur les produits qui compromettent réellement la production et l'écoulement des marchandises françaises concurrentes.

M. Tisserand. — Il est très beau et généreux de pratiquer la solidarité européenne, de libérer les échanges et de détaxer les importations, mais c'est en définitive l'industrie française qui en subira le contrecoup.

M. Import. — Détrompez-vous. L'industriel français n'est pas seulement producteur, il est aussi utilisateur. Vous, Monsieur Tisserand, vous désirez que l'on protège la laine, le coton, la soie, mais que l'on facilite l'importation des machines textiles et des colorants. M. Micron et M. Synthèse sont d'un avis radicalement opposé.

(1) Robert Marjolin : *Paris-Presse-L'Intransigeant* du 26 juillet 1955.
(2) Rapport présenté au nom de la Commission du commerce extérieur par M. Durand-Auzias, et dont les conclusions ont été adoptées par la Chambre de commerce de Paris dans sa séance générale du 27 octobre 1954.

« Chaque fois qu'une question est abordée isolément, et il en est en pratique toujours ainsi, la solution protectionniste s'impose. »

(Alfred Sauvy, *Chance de l'économie française*, Paris 1945, p. 28.)

Croyez-moi ; à l'échelle nationale, la liberté est payante et ce n'est qu'en abattant successivement toutes les barrières protectionnistes que l'on aboutira finalement à ce marché européen auquel nous aspirons tous.

M. Europe. — C'est d'ailleurs une nécessité économique pour la France d'importer des produits finis pour ouvrir des débouchés à ses exportations de produits manufacturés, ces exportations devant à leur tour lui permettre de s'approvisionner en matières premières à l'étranger.

M. Cout. — On peut même affirmer qu'à l'intérieur de certaines industries il y a des entreprises « compétitives » qui supporteraient fort bien le choc de la concurrence étrangère, mais qui s'abritent derrière des entreprises « marginales » pour exiger une protection qui leur assure de substantiels bénéfices. Elles empêchent ainsi l'assainissement indispensable de leur profession.

Par cette atténuation redoutable de la concurrence, l'activité nationale cesse d'être animée par une « économie de profit », pour tendre à s'assoupir dans une « économie de ventes ».

(Simon Nora, *Le Monde*, 7 juin 1953.)

Le Président. — Je vous propose de conclure avec M. Marjolin (1) :

« Beaucoup de Français raisonnent comme si la réduction du contingentement ou des droits de douane élevés était une concession que nous ferions à des intérêts étrangers; la vérité est que c'est le peuple français qui souffre au premier chef du protectionnisme par l'élévation des prix et la réduction de la productivité qui en résultent.

« Un autre effet de notre politique protectionniste est de diminuer la position de la France dans le monde. Elle est interprétée partout comme une marque de faiblesse, comme le signe d'une incapacité de l'économie française à affronter à égalité celle des autres pays. Elle est en contradiction éclatante avec notre volonté de compter parmi les plus grandes puissances occidentales. Elle inflige un démenti permanent à nos affirmations de vouloir l'unification de l'Europe ou même le développement de la coopération européenne et fait douter de notre bonne foi par nos meilleurs amis.

« Il faut bien entendu aller progressivement dans la voie de la libération et avancer avec prudence. Mais nous sommes riches en prudence dans ce domaine; la témérité n'est pas à craindre.

« Un nombre croissant de gens se rendent compte de la contradiction qui existe entre nos désirs et notre action; un nombre infiniment plus grand la pressentent obscurément. Le moment est venu où les hommes d'État clairvoyants pourraient, avec la certitude d'être compris, expliquer le lien indissoluble qui unit le niveau de vie d'un pays et son type d'économie et que c'est seulement en acceptant les risques du commerce libre, de la division internationale du travail et de la spécialisation que la France peut espérer voir ses conditions d'existence s'améliorer rapidement.

« Espérons que ces hommes se feront entendre prochainement. »

(1) *Paris-Presse-L'Intransigeant* du 26 juillet 1955.

L'Unification économique de l'Europe occidentale

Parlant au nom des Présidents des Comités nationaux allemand, belge, français, italien, luxembourgeois et néerlandais, M. Warren Lee Pierson, président de la Chambre de commerce internationale, a fait appel aux Ministres des Affaires étrangères des six pays participant au Plan Schuman pour qu'ils prennent, lors de leur prochaine réunion, au début de décembre, les premières mesures concrètes en vue de la création d'un marché libre.

Les murailles qui divisent encore l'Europe occidentale sont, du point de vue économique, un anachronisme : elles empêchent les divers pays qui la composent de s'adapter à l'âge de l'aviation, de la radio et de l'énergie atomique. Pour libérer les forces de l'initiative et de l'entreprise privées, confinées aujourd'hui dans les frontières des États européens, il faut créer un vaste marché unique où hommes, capitaux, marchandises et services puissent circuler librement. Un tel marché permettra d'accroître la productivité et d'abaisser les coûts. Il rendra possible l'utilisation des techniques modernes de production en série et des derniers procédés mécaniques Les laboratoires de recherches pourront être financés. par l'entreprise privée, à un degré qu'on ne peut atteindre dans les conditions actuelles. Un meilleur équilibre de la balance des paiements de l'Europe sera assuré grâce à des méthodes d'expansion et non de restriction. La main-d'œuvre et l'équipement pourront s'orienter vers les secteurs les plus rentables. Les investissements productifs trouveront des possibilités accrues. Il y aura moins de risques de voir l'ampleur des fluctuations cycliques accentuée par les politiques nationalistes. Enfin, toutes les couches de la société pourront élever leur niveau de vie grâce à l'augmentation de la demande et de la production et à une plus grande variété d'articles mis à leur disposition.

Pour créer ce marché unique, point n'est besoin d'établir une série d'autorités supra-nationales spécialisées. Ce qu'il faut, c'est une action résolue permettant de réaliser la libre inter-convertibilité des monnaies dans les pays de la région, tant pour les paiements courants que pour les mouvements des capitaux, la suppression de toutes les entraves à la libre circulation des biens, des services et des personnes, en procédant à une certaine et indispensable harmonisation des politiques économiques, fiscales et sociales des pays en cause.

L'expérience Bénélux, qui achève sa huitième année, montre qu'un partenaire d'une union douanière n'augmente ses ventes chez l'autre que peu à peu : les habitudes d'achat locales et régionales, les préjugés commerciaux, les attitudes et réactions nationales, demeurent très forts, et tenaces. Ceci permet de présumer que, comme dans le cas de Bénélux, les difficultés économiques provoquées par une union douanière européenne ne seront pas insurmontables.

Il n'en reste pas moins qu'il faudra faire face à de grandes difficultés, qui exigeront des efforts considérables de la part des milieux économiques aussi bien que des gouvernements, et qu'on ne saurait créer un marché unique d'un seul coup. Cependant, progression par étapes n'est pas synonyme d'immobilisme — ainsi que la C. C. I. l'a souligné l'année dernière — et chaque étape doit être limitée par avance au temps nécessaire à préparer les étapes suivantes. En attendant passivement l'issue des débats des experts qui se penchent sur les *difficultés* de l'unification, l'Europe s'expose à un danger plus grand qu'en allant résolument de l'avant pour atteindre le but dont chacun, au fond de son cœur, sait bien qu'il est la condition *sine qua non* du progrès économique et de la prospérité en Europe occidentale.

Aussi les Présidents des six Comités nationaux demandent-ils aux six Ministres des Affaires étrangères, lors de leur prochaine réunion et comme suite à la phase préparatoire de leurs travaux, de prendre les premières mesures concrètes qu'exige la création d'un marché commun libre entre les pays qu'ils représentent, marché qui sera lui-même une étape vers un marché européen plus vaste.